



CROS DE GEORAND

N°6

2ème semestre 2010

Le bulletin municipal

Le Mot du Maire

Travaux et réalisations

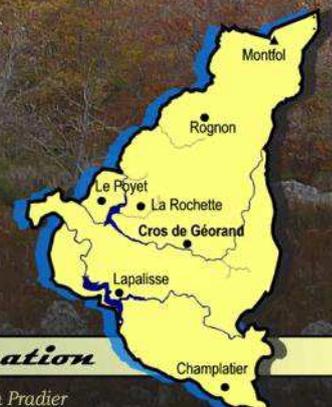
Patrimoine : les Croix

Dossier : le SIVOM

La Page des Associations

Les Manifestations

Des brèves, des infos pratiques



Bulletin réalisé et mis en page par la Commission Communication

Textes : Isabelle Jouffre, Françoise Laurent, Didier Moulin, Cécile Pradier, Sébastien Pradier, Jean-Marie Tauleigne - Photos : Alban Pradier

LE MOT DU MAIRE

L'aménagement de la traversée et des places publiques a rendu notre village agréable, accueillant, fonctionnel. Une telle réalisation met du temps à se mettre en place.

En tout premier lieu, un géomètre a délimité l'emprise de la départementale qui traverse le village ; ensuite, une demande a été faite au Conseil Général pour d'une part, déplacer les panneaux d'agglomération en incluant l'entrée du parking côté St Cirques, le lotissement et les 3 maisons côté Béage et d'autre part, inscrire dans sa programmation la prise en charge de la réfection de cette chaussée.

Bien évidemment, avant tous travaux, le réseau d'eau potable a été refait à neuf avec la pose de compteurs extérieurs. Ce marché a été géré par le SIVOM avec une DGE (Dotation Globale Equipement) et exécuté par l'entreprise Faurie de St Agrève. Suite à la demande de la mairie, le SIVOM a fait un marché complémentaire pour changer la conduite d'eau jusqu'au réservoir.

La maîtrise d'œuvre de la traverse a été faite par la DDT (Direction Départementale des Territoires). L'entreprise SATP d'Aubenas a eu le marché : les eaux pluviales, les pavés, tous les goudronnages, le béton désactivé, la place du 19 mars et le jardin d'enfants en cizas. Tous les murs en pierres ont été bâtis par l'entreprise Gontier de Meyras. Francis Breysse a refait les piliers et le lavoir, l'entreprise Astier en a fait la toiture et le bardage du WC et du local poubelles. L'entreprise A2B Construction a bâti les WC et le local poubelles. Gilles Ollier du Lac d'Issarlès a fait les garde-corps. La mairie a acheté des bancs, des jardinières et renouvelé le mobilier du jardin d'enfants. Certes, quelques menus travaux restent encore à faire : l'enduit du bassin et de petites finitions sur les WC.

Pour rendre cette réalisation accueillante et fonctionnelle, le conseil municipal a essayé de prendre en compte :

- les contraintes dues au déneigement en mettant toutes les surfaces au même niveau,
- l'utilisation de la place faite par les habitants et les associations en laissant libre tout l'espace nécessaire à la fête du 15 août, aux concours de boules et à nos boulistes locaux si fidèles et si nombreux,
- la nécessité de proposer, sous la halle du bassin, un nouveau service avec la venue de marchands de légumes, de fromages et d'autres peut-être ; pour preuve, l'excellente fréquentation du marché mis en place depuis le mois de mai, merci aux commerçants qui ont répondu favorablement à notre demande,
- l'intégration de la couverture du bloc WC - local poubelles en construisant une toiture végétalisée,
- l'architecture locale en bâtissant des murs et des piliers en pierres et une belle charpente en sapin recouverte de lauzes sur le bassin,
- le bâti existant pour le choix des couleurs des pavés, des bétons, des goudrons et des garde-corps,
- la propreté et l'ordre dans notre village avec la volonté de regrouper tous les conteneurs à poubelles dans deux locaux : l'un déjà créé à côté des WC, l'autre à aménager près du point recyclage. Le 3ème point reste à la cime du village.

Tous ces objectifs me semblent atteints et assurément notre village est très envié.

Mais entre l'idée et la finalisation d'une telle réalisation beaucoup de temps peut s'écouler et il faut parfois beaucoup de ténacité pour faire aboutir un projet.

Les connaissances de tous les financements possibles, Etat, Région, Conseil Général, Europe sont indispensables ; les élus que nous sommes doivent monter des dossiers bien ficelés et motivés pour aller chercher toutes les aides, toutes les subventions envisageables afin de diminuer le coût de chaque opération.

Dans le bilan financier de la traversée du village, vous pourrez constater que ce projet a été financé à hauteur de 63 % par l'ensemble de nos partenaires.



Travaux Place :	
Chaussée, maçonnerie, garde-corps, honoraires maître d'œuvre	300 810,82 €
Travaux lavoir et wc :	
Construction, toiture, électricité, plomberie, carrelage, honoraires architecte	108 151,02 €
Total dépenses TTC :	408 961,84 €

Part de chaussée de la départementale prise en charge par le Conseil Général	50 769,00 €
Subvention Département (Cap Territoire)	47 000,00 €
Subvention Région (Pays)	15 000,00 €
Subvention Etat (Fisac : Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)	74 490,00 €
Subvention Europe (Leader)	5 000,00 €
FCTVA (Fond de Compensation TVA)	63 315,47 €
Reste à la charge de la commune	153 387,37 €
Total recettes :	408 961,84 €

Le déneigement de l'hiver 2009-2010 s'est élevé à 93 117 €. En juin, le Conseil Général a attribué une subvention à hauteur de 50 % pour un montant de 46 558 €.

Pour tenir compte des chutes de neige exceptionnelles, en quantité et en durée, une attribution complémentaire a été octroyée en octobre, selon le coût des dépenses par kilomètre de voirie : pour notre commune, elle est de 20 %, pour un montant de 18 623 € ; il reste à notre charge 27 936 €.

Espérons un hiver plus doux et moins long que les deux derniers ...

F.L

TRAVAUX ET REALISATIONS

REFECTION TOITURE EGLISE

Les travaux de réfection des toitures de l'église avancent. Malgré un léger retard, l'entreprise JP LE NY SUD de Bourg les Valence a terminé les deux toitures hautes, ainsi que celle du clocher et de la chaufferie. Il ne reste plus que la pose des lauzes à finaliser. Par contre, les conditions climatiques de ces dernières semaines ne permettent pas un avancement correct et le chantier prend du retard du aux intempéries. Rappelons que ces travaux sont pris en charge par les assurances.

ENFOUISSEMENT RESEAUX LA PALISSE

L'entreprise Forclum a réalisé l'ensemble des enfouissements nécessaires pour la première tranche du programme. La pose des candélabres est terminée et les nouveaux réseaux sont en fonctionnement. Il ne reste plus qu'à supprimer les poteaux existants dans la zone enfouie. Les candélabres neufs sont aussi en fonctionnement depuis le 24 novembre pour le plus grand confort des habitants de La Palisse ainsi que celui des utilisateurs des deux routes départementales.

REFECTION MAIRIE, REALISATION DE TROIS LOGEMENTS ET CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE, SALLE D'ACTIVITES

Ce projet est un projet capital. Il va permettre de rendre accessible la mairie et l'agence postale aux personnes à mobilité réduite. En effet, l'ensemble des lieux publics devra respecter cette obligation d'ici 2015.

Afin d'arriver à conclure cette opération et trouver les financements nécessaires, nous avons fait appel à un bailleur social pour le réaménagement des deux logements de l'étage, ainsi que la création d'un logement pour personne à mobilité réduite ou handicapée dans le garage existant. Dans l'ancien foyer de ski de fond seront créées une bibliothèque et une salle d'activités (voir article page 7). Les travaux pourront débuter début 2011, suite au choix des entreprises en cours. Leur durée sera de 12 mois pendant lesquels la mairie et l'agence postale seront déménagées. Le montant total des travaux est d'environ 500 000 € HT, dont 300 000 € HT à la charge de la commune (250 000 € pour l'aménagement de la mairie et 50 000 € pour celui de la bibliothèque - salle d'activités) et 200 000 € à la charge du Foyer Vellave pour les trois logements. Des subventions à hauteur de 80 000 € sont attendues. Après réfection, la mairie se verra économe en énergie, spacieuse, fonctionnelle et adaptée aux besoins de chacun. Les logements seront à la location et gérés par le Foyer Vellave (HLM Haute Loire). Enfin, la salle d'activités et la bibliothèque se voudront un espace ouvert à tous et agréable à utiliser.

S.P

HISTOIRE ET PATRIMOINE :

Nous vous transmettons ici la dernière partie de l'essai réalisé par le père Cyprien Gineys sur les croix de notre commune.

Vu les difficultés que nous avons eu à trouver des informations les concernant, on s'aperçoit combien la mémoire collective est importante pour peu qu'on veuille bien la solliciter et qu'elle mérite d'être préservée. Même si les dates font appel aux souvenirs lointains et sont un peu difficiles à établir, les anecdotes sont nombreuses, comme celle de la pose du calvaire au Bois du Cros. Le porteur trouvait que la statue en bronze de Saint Jean qu'il avait sur le dos depuis le village commençait à peser lourd et malgré tout le respect qu'il avait face à ce symbole religieux, il n'avait pu s'empêcher de faire remarquer : *"ma ques pesan da quella p..."* ! Expression un peu décalée par rapport à la tâche qu'il effectuait mais tellement spontanée !

Nous espérons que vous aurez eu autant de plaisir que nous à vous remémorer ou à apprendre ces informations sur les croix qui font partie de notre patrimoine. Nous remercions vivement le père Gineys pour avoir rédigé cet essai et pour nous avoir accordé de son temps. Il nous a ainsi permis de partager l'histoire de quelques-unes de ces croix ainsi que les souvenirs personnels qui s'y rapportent.

C.P

Les croix du Cros de Géorand (suite et fin)

Croix de Mission

Elles sont les plus récentes, la plus ancienne porte la date de 1842, elle se dresse à la sortie du village, sur la route d'Usclades, au bord du pré de la Téoule. L'ostensoir, gravé dans la pierre, indique que les missionnaires avaient insisté sur l'Eucharistie, la Communion. L'abbé Ceysson, grand confesseur de la foi pendant la Révolution de 1789, qui s'était caché dans une grotte près de Malaval, sa maison natale, pour échapper à l'arrestation et à la mort, avait alors 77 ans. Son vicaire Pierre Pagès en avait 39. Un souvenir d'enfance a gravé cette croix dans ma mémoire. C'était en 1940, à la fin du mois de mars, j'avais à peine 7 ans. J'accompagnais mon père qui conduisait un veau à Saint Cirgues. Passant devant cette croix mon père s'arrête, quitte son chapeau, et se tournant vers moi m'invite à ôter mon béret, ajoutant : « Quand on passe devant une croix les hommes enlèvent leur chapeau ou leur béret et les femmes font le signe de la croix ».

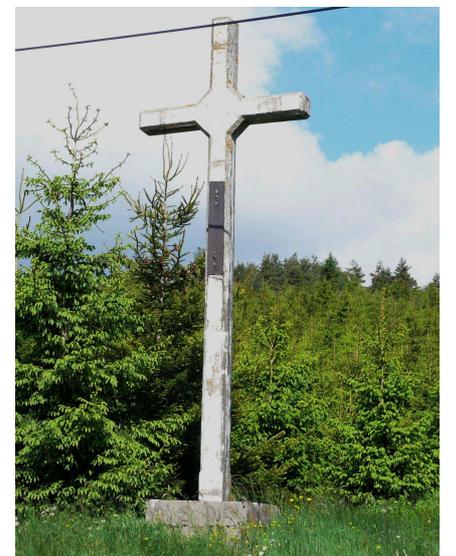


Croix du pré de la Téoule



Croix du Bois du Cros

La croix de mission du pont de la Mane date des années qui ont précédé la guerre de 1939-1945. La croix métallique actuelle, tubulaire et très ordinaire, n'est pas d'origine. Après la guerre s'est ajouté au bois du Cros dans un premier temps une monumentale croix en ciment avec son Christ et dans un deuxième temps s'y sont ajoutés, l'un à droite et l'autre à gauche, Marie, mère de Jésus et l'apôtre Saint Jean, qui étaient au pied de la croix au moment de la mort de Jésus. Une dernière grande croix en ciment, sans Christ, sera dressée près du Chaumeil en 1955. Elle se serait fracturée pendant le transport d'où la plaque métallique fixée en dessous des bras.



Croix du Chaumeil

LES CROIX DE NOTRE COMMUNE

Croix mortuaires et de cimetière

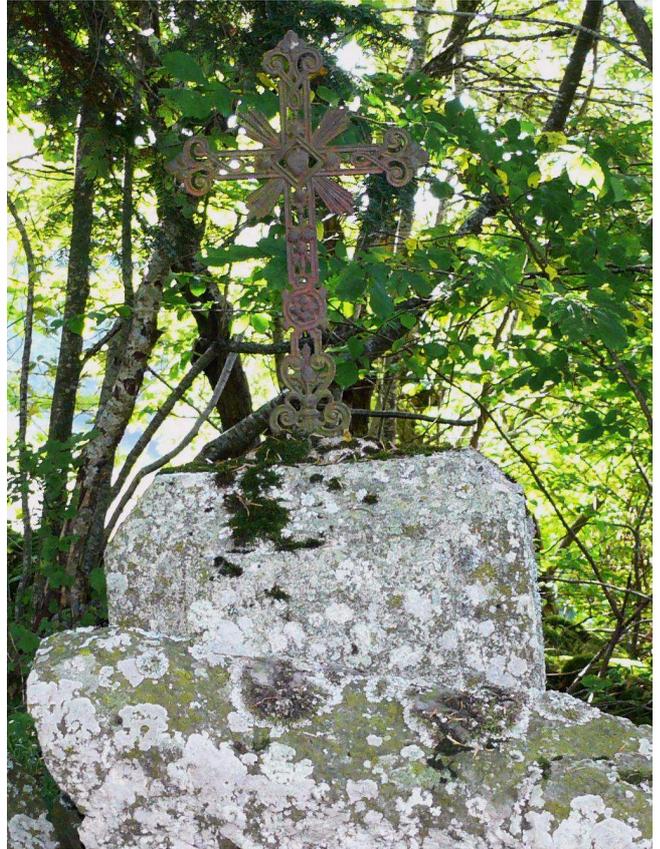
Deux croix semblent avoir un lien avec la mort, la croix de la Cassonié et la croix du Martelet. Certains vont même jusqu'à croire qu'elles sont les croix d'une tombe. Sur la croix de la Cassonié sont gravés les chiffres 1887 et au-dessus les initiales R.I.P. qui signifient *Requiescat in pace* qu'on traduit : qu'il repose en paix. On a émis l'hypothèse qu'un hiver rigoureux, devant l'impossibilité de transporter un mort au Cros, on aurait pu l'enterrer là, ce qui a été aussi



Croix de la Cassonié

avancé pour la croix du Martelet. Il faut savoir aussi que les enfants morts sans baptême pouvaient ne pas être admis au cimetière paroissial qui était un espace sacré. Martelet semble être une déformation de Marthouret, qui signifie cimetière, mais je ne pense pas qu'il faille chercher là une explication.

Quant aux croix des cimetières, si celle du nouveau n'a aucun intérêt artistique, celle de l'ancien, constituée de trois blocs de pierre, reposant sur un socle qui a perdu sa stabilité, mériterait d'être sauvegardée.



Croix du Martelet

Croix de faîtage

Dans certaines fermes en toit de lause, nous avons encore un témoin à Malaval, il y avait à l'extrémité du faîtage, au-dessus du *queyrat* (l'habitation des fermiers) une croix en pierre et à l'extrémité opposée, au-dessus de la grange et de l'étable, une boule de pierre. Pour comprendre la symbolique il faut savoir que les habitations de nos ancêtres étaient à l'image de leurs églises. Ainsi a écrit Michel Carlat : « Les bêtes, le foin se trouvant dans une situation comparable à l'abside chrétienne (le chœur) de forme circulaire. Dans ce



Malaval

cas, il semblerait que la boule corresponde au plan divin, à celui qui règle le cours des choses, assure une récolte heureuse qui permettra d'engranger. La croix, elle, correspond au plan terrestre, à l'effort

humain, à la nef de l'église avec le transept ». Plus brièvement on pourrait dire que la croix rappelle la rédemption et la boule la création.

J'aurai pu encore répertorier les croix gravées dans la pierre sur les linteaux des portes ou ailleurs mais la tâche aurait été longue, difficile et fastidieuse.

Infos Pratiques

Horaires d'ouverture

• **Secrétariat de mairie :**

Lundi : 8h00-12h00
Mardi : 8h00-12h00
Mercredi : 8h00-12h00
Jeudi : 8h00-12h00
14h00-17h00
Vendredi : 8h00-12h00
Samedi : 9h30-11h30

• **Agence postale :**

Lundi : 8h00-12h00
Mardi : 8h00-12h00
Mercredi : 8h00-12h00
Jeudi : 8h00-12h00
Vendredi : 8h00-12h00
Samedi : 9h30-11h30

(Rappel : les opérations postales ne peuvent se faire qu'aux horaires d'ouverture de l'agence)

• **Déchetterie :**

Mercredi : 9h00-12h00
Samedi : 9h00-12h00

Tarifs de location de la salle polyvalente

Réunion : gratuit
Association avec entrées payantes : 50 €
Particulier résident : 80 €
Particulier non résident : 150 €
Professionnel : 150 €
Une caution de 200 € sera demandée à la remise des clefs

Invitation Vœux 2011

A l'occasion de la présentation des vœux pour la nouvelle année, le Conseil Municipal invite tous les habitants de la commune à partager un apéritif dînatoire le dimanche 2 janvier à 10 h 30 à la salle polyvalente. Cette rencontre sera l'occasion de parler des réalisations effectuées en 2010 et des projets pour 2011. Venez nombreux participer à ce moment de convivialité.

DOSSIER : LE SIVOM DE LA HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de la Haute Vallée de la Loire, créé en 1983, était composé de 7 communes (St Cirgues en Montagne, Le Béage, Cros de Géorand, Mazan l'Abbaye, Sagnes et Goudoulet, Usclades et Rieutord, Ste Eulalie) et avait son siège à la mairie du Béage. La présidence était assurée jusqu'au 11 mai 2004 par M. Marcel Gardès. M. Eric Lespinasse a repris la succession à cette date. Les communes sont représentées par deux délégués (Françoise Laurent et Didier Moulin pour notre commune) et chaque maire est vice-président de la structure.

Les compétences à l'origine étaient l'adduction d'eau potable, les ordures ménagères et l'enfance et la petite enfance.

Le SIVOM a été le maître d'ouvrage de la construction de la route du bord de Loire et de l'implantation à l'époque, du four incinérateur des ordures ménagères, aujourd'hui transformé en déchetterie et aire de stockage à La Palisse.

En 2004, la commune du Roux a demandé son adhésion qui a été officielle au 1^{er} janvier 2005 par avis favorable du comité syndical.

Cette même année, suite au départ à la retraite de la secrétaire Mme Solange Gardès, le siège a été déplacé à la mairie de Mazan l'Abbaye et Mme Annie Charre assure le secrétariat.

Depuis sa création en 2006, la Communauté de Communes des Sources de la Loire a repris les compétences " ordures ménagères " et " enfance et petite enfance " et le SIVOM ne traite plus que les dossiers d'eau potable. Contrairement à une structure communale, le SIVOM ne perçoit pas de dotations de fonctionnement de l'Etat et doit donc faire appel à la participation des communes membres. Le fonctionnement ne demande pas une grande trésorerie (fournitures de bureau, affranchissements, indemnité du président, salaire de l'adjoint administratif). La participation totale communale ressort annuellement aux alentours de 10 000 €, répartition calculée par commune au prorata de la population et du potentiel fiscal.

Pour l'investissement, les ressources sont le FCTVA (Fond de Compensation TVA) sur les opérations mandatées l'exercice précédent, les subventions de l'Etat, du Département et des agences de l'eau, Loire - Bretagne et Rhône - Méditerranée - Corse. L'équilibre de la section se fait grâce à la contraction d'un emprunt. Le dit emprunt est payé par le SIVOM tant pour ses intérêts que pour le capital et chaque commune reverse au syndicat sa participation à l'emprunt (calculée au prorata des travaux effectués).

Au budget SIVOM 2010, nous avons inscrit un diagnostic du réseau d'eau potable à La Palisse, schéma directeur indispensable avant tous travaux, pour un montant prévu de 13 156 €, subventionné à hauteur de 80 % (agence de l'eau : 50%, conseil général : 30%).

En 2011, nous devons faire les travaux de protection des captages de La Bessède, La Rochette et Chaumély. Chaque captage possède un périmètre immédiat suivant la configuration du terrain et un périmètre rapproché sur lequel existent des mesures de protection de la source ; ces périmètres sont fixés par arrêté préfectoral et après enquête publique (réalisée du 17 au 31 août 2009).

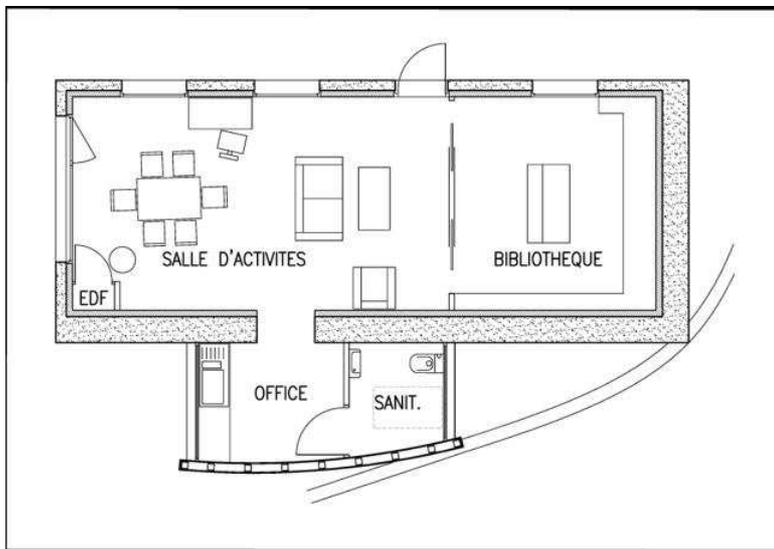
La commune doit acquérir les surfaces concernées par les périmètres immédiats, faire des chemins d'accès pour La Rochette et pour Chaumély qui nécessite un important déboisement également sur la conduite entre le captage et le réservoir, et poser une clôture grillagée de 1m80 de haut. Tous ces travaux et achats de terrains peuvent être subventionnés à hauteur de 80%.

D.M et J-M.T

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

La salle d'activités et la bibliothèque

Dans le cadre du réaménagement de la mairie et suite à un don d'un nombre important de livres à la municipalité, il a été émis l'idée de créer un local afin d'y réaliser une bibliothèque liée à une salle d'activités associatives. C'est tout naturellement que l'ancien foyer de ski de fond, jadis un lieu de vie, a été choisi. Le but est de rendre cet espace à tous les habitants de Cros de Géorand. Il sera aussi pourvu d'un poste informatique avec une connexion internet haut débit, d'un écran de projection, d'un équipement audio-visuel. La bibliothèque permettra aux habitants de consulter ou d'emprunter un certain nombre d'ouvrages divers et variés. De plus, la Bibliothèque Départementale de Prêt mettra à disposition des livres neufs et d'actualité. L'espace de convivialité attenant pourra être utilisé par l'ensemble des associations qui voudront créer des activités nouvelles ne nécessitant pas forcément l'utilisation de la salle polyvalente (soirée jeux, après-midi cartes, veillées, expositions ou autre). L'ensemble des propositions sont les bienvenues. Cet espace a été soigné dans sa conception afin qu'il soit accueillant et agréable à vivre avec un choix de matériaux de qualité. Il doit être utilisé au maximum par les associations de notre commune afin qu'il devienne un lieu de vie, de partage et de convivialité, critères très importants pour notre petit village. *S.P*



Cabinet d'Architecture Fabre & Doinel

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Liste des manifestations connues au moment où nous clôturons cette édition, qui auront lieu sur la commune :

Dimanche 2 janvier 2011 :

Vœux de la municipalité et apéritif à la salle polyvalente (10h30)

Samedi 19 février 2011 :

Soirée dansante avec sono à la salle polyvalente organisée par le **comité des jeunes**

Samedi 12 mars 2011 :

Ouverture de la pêche. A cette occasion, **la truite capricieuse** organise un casse-croute à La Palisse (à partir de 9h00 si le temps le permet)

Samedi 23 avril 2011 :

Bal sous chapiteau organisé par le **comité des jeunes** avec l'orchestre "**MOTEL**" (soirée)

Dimanche 24 avril 2011 :

Bal sous chapiteau organisé par le **comité des jeunes** avec sono (soirée)

Début mai 2011 (date à définir) :

Repas inter-génération

J-M.T



LES CONTACTS MUNICIPAUX

Agence Postale Communale : Martine GAYTON (04 75 37 07 74)

Secrétariat de Mairie : Martine GAYTON (04 75 38 94 64 - crosdegeorand-mairie@numeo.fr)

Permanences du Maire : Sur rendez-vous au secrétariat de mairie les jeudis de 14h00 à 17h00.

Rencontres avec le 1er Adjoint : Sur rendez-vous au secrétariat de mairie les samedis de 9h00 à 12h00.

Rencontres avec les 2ème et 3ème Adjointes : Sur rendez-vous au secrétariat de mairie.

Responsables Déneigement : Jean-Paul Bèque 04 75 38 92 94 ; Jean-Paul Breyse 04 75 38 82 95 ; Philippe Laurent 04 75 38 83 37